

BARÈME 2019 DES COTISATIONS ANNUELLES

COLLÈGE N°1 (PRESTATAIRES ET ÉDITEURS DE CONFIANCE LABELLISÉS OU CERTIFIÉS) COLLÈGE N°2 (PRESTATAIRES ET ÉDITEURS DE CONFIANCE)

CA HT Total de la société

Jusqu'à 1,5 M €	2 100	1050
De 1,5 à 5 M €	3 150	1575
De 5,0 à 15 M €	4 200	2 100
Plus de 15 M €	6 000	3 000

COLLÈGE N°3 (EXPERTS ET REPRÉSENTANTS DES UTILISATEURS) PAR ADHÉRENT (PERSONNE MORALE OU PHYSIQUE) :

Nombre de personnes et/ou montant du CA HT total

Associations, syndicats et entreprises à moins de 2 salariés et/ou associés	630	315
Entreprises de 2 à 9 salariés	1 050	525
Entreprises de + de 9 salariés avec un CA < 1,5 M €	2 100	1 050
Entreprises de + de 9 salariés avec un CA > 1,5 M € et < 5 M €	3 150	1 575
Entreprises de + de 9 salariés avec un CA > 5 M € et < 15 M €	4 200	2 100
Entreprises de + de 9 salariés avec un CA > 15 M €	6 000	3 000

COLLÈGE N°4 (INSTITUTIONNELS ET PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES)

CA HT Total de la société

Institutionnels	6 000	3 000
Professions réglementées	1 500	750
De 5,0 à 15 M €	4 200	2 100
Plus de 15 M €	6 000	3 000

COLLÈGE N°5

CA HT Total de la société

	Cotisation année pleine [€HT]	Droit d'entrée [€HT]	Cotisation Label [€HT]
Jusqu'à 0,5 M €	250	--	500
De 0,5 à 1,5 M €	1 050	525	1 000
De 1,5 à 5 M €	1 575	788	2 500
De 5 à 15 M €	2 100	1 050	5 000
Plus de 15 M €	3 000	1 500	7 000

CELLULE INTERNATIONALE 300 € HT/An